

Règlement du concours Barbecue – The Barbecue Experiences

Chapitre I Dispositions générales

Article 1^{er}

Le présent règlement s'applique au concours « The Barbecue Experiences » organisé par Saey Home & Garden - Barbecue (dénommée ci-après « Barbecue »). Ce règlement n'est pas applicable à d'autres concours organisés par Barbecue.

Saey Home & Garden SA

Industrielaan 4

8501 Heule (Courtrai)

www.saeyhomeandgarden.com

TVA : BE 0478.739.738

Le règlement de concours est publié sur le site www.barbecueexperience.com de Barbecue. Aucune correspondance et aucun contact téléphonique ne sont prévus sur ce concours ou son règlement.

Article 2

Les concours de Barbecue sont réservés aux personnes physiques, domiciliées en Belgique, en France, aux Pays-Bas ou en Allemagne, âgées d'au moins 18 ans, à l'exception des membres du personnel ou des agents commerciaux de Barbecue. Les membres de leurs familles, c'est-à-dire les membres d'une même famille ou des personnes résidant à la même adresse, ne peuvent pas non plus participer.

En participant au concours de Barbecue, chaque participant accepte le présent règlement et toutes les décisions éventuelles de Barbecue relatives à ce concours.

La participation au concours Barbecue Experiences consiste en la participation au concours 1 (Midsummer) entre le 21 mai et le 15 juin 2014, au concours 2 (Survival) entre le 17 juin et le 5 octobre, et au concours 3 (Scandinavian winter) entre le 17 septembre et le 14 décembre. La mécanique du concours prévoit une question de concours à choix multiple et une question éliminatoire. La participation est uniquement considérée comme valable si tous les champs obligatoires sont complétés. La participation au concours n'induit aucune obligation d'achat.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois à un même concours et est alors invité à participer aux deux autres (ou au concours suivant). Toute participation multiple d'un même participant par le biais d'adresses électroniques différentes, de diverses identités ou d'une quelconque autre manière implique automatiquement et sans avis préalable l'exclusion du participant au concours.

Article 3

En cas d'abus, de tromperie ou de fraude, les organisateurs se réservent expressément le droit d'exclure, ni plus ni moins, le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ce concours. Il est interdit de solliciter Barbecook pour une quelconque aide, directe ou indirecte, dans la participation au concours. Cela peut induire l'exclusion du concours. Barbecook se réserve le droit de vérifier si le règlement est respecté et notamment d'exclure tout participant à l'origine d'un quelconque abus. Toutefois, Barbecook n'est pas tenue de contrôler systématiquement tous les formulaires envoyés et peut se limiter au contrôle des gagnants.

Article 4

Barbecook se réserve le droit de modifier, d'ajourner, d'abrégé ou d'annuler le concours, entièrement ou partiellement, si les circonstances l'imposent. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas en être tenus responsables. Les erreurs d'impression, les fautes d'orthographe, les coquilles ou toute autre erreur ne peuvent être invoquées comme motif pour engager une quelconque obligation. Tout au long du concours, d'éventuels ajouts ou, en cas de force majeure, d'éventuelles modifications apportés au règlement du concours peuvent être publiés. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Tout cas qui n'est pas expressément prévu dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Cette décision ne pourra faire l'objet d'aucun recours. En cas d'irrégularité, notamment des erreurs survenues, Barbecook décide de façon autonome de la façon dont cette faute est corrigée et traitée.

Article 5

Les coûts inhérents à la participation au concours (connexion internet, etc.) sont entièrement à la charge du participant. Les participants ne pourront en aucun cas réclamer à l'organisateur les coûts inhérents à la participation.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruptions et, plus généralement, les risques inhérents à chaque connexion et transfert par internet, l'absence de sécurité de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques d'attaque par d'éventuels virus sur le réseau.

Par conséquent, Barbecook ne peut en aucun cas être tenue responsable, notamment :

- des transmissions via internet ;
- du mauvais fonctionnement d'internet et/ou du logiciel utilisé ;
- des conséquences de virus, de bugs, d'anomalies et de pannes techniques ;
- des pannes techniques, de matériel et de logiciel, quelle qu'en soit la nature.

Barbecook ne peut être tenue responsable de dommage direct ou indirect à la suite d'une interruption, de dysfonctionnements quelconques, de l'exclusion des participants ou de la clôture du concours, quel qu'en soit le motif. Cela vaut également pour tout dommage direct ou indirect qui découlerait d'une connexion avec son site. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de ses propres données et/ou des logiciels de son équipement informatique et/ou site contre les attaques, quelle qu'en soit la nature. La

connexion à l'un des sites de Barbecue et la participation au concours relèvent de l'entière responsabilité des participants.

Article 6

Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'organisateur indique que les données seront reprises dans un fichier géré par Barbecue et que les données sont exclusivement utilisées par Barbecue en vue du bon déroulement de ce concours et pour l'information des participants. Il y a toutefois des exceptions à cette règle :

1. Si cela s'avère nécessaire au déroulement du concours, notamment pour la remise des prix. Les gagnants acceptent que leur adresse soit utilisée tant pour l'identification des gagnants que pour la publication éventuelle de leurs nom, prénom et domicile (pas l'adresse complète) sur le site web et dans la presse.
2. Le participant a le choix d'accepter l'utilisation de ses données, avec pour seul objectif l'envoi d'un mailing électronique de la part de Barbecue. Ces données sont conservées et gérées par Barbecue dans un fichier global. Le participant peut à tout moment avoir accès à ses données personnelles, les corriger ou les supprimer.

Article 7

Les gagnants du concours sont informés par e-mail ou par téléphone au terme du concours.

- pour le Concours 1 (Midsummer) – 16/06/14
- pour le Concours 2 (Survival) – 6/10/14
- pour le Concours 3 (Scandinavian winter) – 15/12/14

Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone à l'adresse /au numéro qu'il a communiqué lors de son enregistrement. S'il s'avère que ces données ne sont pas (plus) correctes et/ou si aucune réponse n'est obtenue dans le délai indiqué, imparti à cet effet, le gagnant ne pourra plus prétendre à son prix. Les événements se déroulent uniquement durant une période déterminée mentionnée sur le site Internet www.barbecueexperience.com. S'il est impossible pour le gagnant de faire organiser l'événement pendant cette période déterminée, le prix sera cédé à un autre gagnant. Le premier gagnant ne pourra alors plus prétendre à son prix.

Pour chaque concours, maximum 1 prix est attribué par adresse, par famille.

Les prix ne sont envoyés qu'en Belgique, aux Pays-Bas, en France ou en Allemagne. Les prix sont cessibles mais ne peuvent être ni échangés ni convertis en espèces ou en services.